



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 02 juillet 2020, s'est rassemblé en lieu ordinaire de séance salle communale, sous la présidence de Monsieur Michaël LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 10 ASSIE Alexandra, CHABAUD Robert, CONSTANSA Chantal, COSTESEQUE Nadine, FOLCH Patrick, GARCIA Virginie, LAURENT Michaël, MOUNDY Céline, PUECH Michel, VALLET Francis formant la majorité des membres en exercice

Absents : 2 FUMET Frédéric, MOUNDY Gilles

Procurations : 3 THOMASSIN Delphine à LAURENT Michaël, RAJOL Julie à CONSTANSA Chantal, BRENAC Elisabeth à MOUNDY Céline

Secrétaire de Séance : CONSTANSA Chantal

2020-020 Objet : Sénatoriales - Election des délégués

L'élection des délégués et celle de leurs suppléants se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal.

Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral DLC-BELPAG11-2020-059 du 30 juin 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Virginie GARCIA et Mme Alexandra ASSIE
- M. Francis VALLET et Mme Chantal CONSTANSA

La présidence du bureau est assurée M. le Maire.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Liste 1 :
- M. Michaël LAURENT
 - Mme Chantal CONSTANSA
 - M. Patrick FOLCH

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Michaël LAURENT 13 (treize) voix
- Mme Chantal CONSTANSA 13 (treize) voix
- M. Patrick FOLCH 13 (treize) voix

M. Michaël LAURENT, Mme Chantal CONSTANSA et M. Patrick FOLCH ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

2020-021 Objet : Sénatoriales - Election des suppléants des délégués

Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral DLC-BELPAG11-2020-059 du 30 juin 2020,

Élection des suppléants des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Liste 1 : - M. Robert CHABAUD
- M. Francis VALLET
- Mme Alexandra ASSIE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Robert CHABAUD 13 (treize) voix
- M. Francis VALLET 13 (treize) voix
- Mme Alexandra ASSIE (treize) voix

M. Robert CHABAUD, M. Francis VALLET et Mme Alexandra ASSIE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de suppléants des délégués pour les élections sénatoriales.

A Saint Denis, le 13 juillet 2020

Le Maire :

Michaël LAURENT

